

L'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE, FER DE LANCE DE LA DÉFORESTATION DANS LE MERCOSUR

par Philippe **CHOTTEAU**¹

« Historiquement, l'élevage bovin viande brésilien s'est développé grâce à l'expansion de la frontière agricole, incorporant au système extensif de nouvelles terres incultes dans les régions dépourvues d'infrastructures (.../...). Ce secteur a toujours contribué de façon décisive à la colonisation du territoire brésilien ». C'est un extrait d'une brochure publiée par la CNA (la Confédération Nationale de l'Agriculture) et l'Institut Euvaldo Lodi en 2000. Cette affirmation est toujours d'une actualité brûlante, bien que les institutions brésiliennes s'en défendent désormais devant les accusations de participer de façon décisive à la destruction de la forêt dense ou de la savane arborée.

L'élevage bovin viande au Brésil en particulier (mais aussi au Paraguay) n'a pas cessé son expansion depuis un quart de siècle, en termes d'effectifs et d'emprise territoriale, notamment en Amazonie, mais aussi dans le Cerrado et le Pantanal. En Argentine, cet élevage a reculé dans les zones les plus fertiles face à la concurrence des grandes cultures (le soja en 1^{er} lieu), mais a colonisé des terres plus marginales, dans le Chaco notamment.

La traçabilité d'origine de la viande : une gageure

Même s'il y a une certaine intensification de l'engraissement final, l'élevage continue à se faire en plusieurs étapes, dont le naissage qui reste très extensif. Comme les fermes qui pratiquent le naissage et le post sevrage sont en très grande majorité distinctes de celles qui envoient les bovins à l'abattoir après l'engraissement final, la traçabilité est un vrai casse-tête. Ainsi les engagements des leaders abatteurs exportateurs (JBS, Marfrig, Minerva) et des distributeurs (dont Carrefour) de ne plus traiter des animaux issus de la déforestation illégale, suite à de multiples scandales depuis le milieu des années 2000, n'ont jamais pu être totalement respectés. En outre, la législation brésilienne n'oblige à la traçabilité animale (SISBOV) que 40 jours avant abattage...

Dans le rapport de la Commission « Ambec » d'évaluation de l'Accord UE-Mercosur pour le 1^{er} Ministre rendu à l'automne 2020 (dont j'étais co-rédacteur), nous avons évalué avec des hypothèses très prudentes que les exportations supplémentaires de viandes bovines vers l'UE permises par l'Accord risqueraient d'augmenter de 700 000 ha la déforestation dans l'ensemble du Mercosur, soit une augmentation de 5 à 25% de la déforestation moyenne annuelle durant chacune des 6 années d'implémentation. J'en préciserai le mode de calcul.

¹ **Mini CV**: Philippe Chotteau est agro-économiste, diplômé d'AgroParisTec (INAPG à l'époque). Désormais à la retraite, il a effectué une grande partie de sa carrière à l'Institut de l'Élevage, dont 13 ans comme chef du Département Economie. Il a en particulier piloté de nombreuses études sur les négociations commerciales internationales et ses possibles impacts sur les filières françaises et européennes (CETA, UE-Mercosur, UE-Nouvelle Zélande, APE...)